

**COMPTE-RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 15 AVRIL 2021**

DÉLIBÉRATION N° 21-007 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire soumet au conseil d'administration le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le BUDGET PRIMITIF 2021, CHAPITRE PAR CHAPITRE et arrête comme suit la Balance du Fonctionnement et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Exploitation :	DEPENSES : 154 672.63 euros
	RECETTES : 154 672.63 euros

Investissement :	DEPENSES : 183 422.19 euros
	RECETTES : 183 422.19 euros

Délibération votée à l'unanimité.